

Image not found or type unknown



refus de répondre aux demande du locataire

Par **MDcm**, le **25/10/2019** à **08:42**

Bonjour,

voilà plus d'un an que je demande l'isolation de ma location. On ne m'a jamais répondu pendant un an et aujourd'hui l'agence me dit de le faire moi même car la propriétaire est en SCI et qu'elle n'a pas le droit à la gratuité de ces travaux !!! je trouve cela inadmissible.

Plus d'un an que j'ai demandé de changer la douche en plastique qui est très ancienne et est devenue toute rouillée sale et inetoyable, là par contre aucune réponse ni aucun suivi. J'ai envoyé des mails, téléphoné, me suis déplacée... toujours rien.

Comment faire constater l'insalubrité du logement afin que je sois relogée ou que les travaux descends soient fait?

Merci pour votre réponse

Marlène Ducam

Par **Visiteur**, le **25/10/2019** à **09:20**

Bonjour

[quote]
Comment faire constater l'insalubrité du logement

[/quote]

Renseignez vous auprès de la mairie, afin qu'un constat soit fait.

Par **pieton78**, le **25/10/2019** à **14:55**

Bonjour,

L'isolation d'un appartement n'est pas obligatoire.

L'appartement vous a été loué avec une douche dans un état que vous avez accepté,

Vous pouvez apporter les améliorations que vous souhaitez à votre appartement avec l'autorisation du propriétaire